

*Initiatives ministérielles*

**M. le vice-président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**M. le vice-président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**M. le vice-président:** À mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**M. le vice-président:** Le vote par appel nominal est différé.

Les motions numéros 21, 22 et 23 sont regroupées aux fins du débat. Le vote sur la motion numéro 21 s'appliquera également à la motion numéro 23 et la motion numéro 22 sera mise aux voix séparément.

**M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn)** propose:

Motion n° 21

Qu'on modifie le projet de loi C-21, à l'article 20, en supprimant les lignes 30 à 32, page 14.

**L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce)** propose:

Motion n° 22

Qu'on modifie le projet de loi C-21, à l'article 20, en retranchant les lignes 37 à 41, page 14.

**M. le vice-président:** Le vote porte sur la motion numéro 21. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. le vice-président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**M. le vice-président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**M. le vice-président:** À mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**M. le vice-président:** Le vote par appel nominal est différé.

Le vote suivant porte sur la motion numéro 22. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. le vice-président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**M. le vice-président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**M. le vice-président:** À mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**M. le vice-président:** Le vote par appel nominal est reporté.

La présidence croit comprendre qu'il y a consentement unanime pour que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration présente la motion n° 24A qui a été déclarée irrecevable par le Président, le lundi 16 octobre.

**Des voix:** Non.

**Mme Catterall:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il y a depuis dix minutes des discussions avec M. Kempling et directement avec le bureau de la ministre pour savoir si en fait les deux motions n°s 24A et 28 seraient considérées ou non comme recevables. Nous ne sommes pas encore arrivés à une décision sur ce point. Nous essaierons d'y parvenir au cours des prochaines minutes.

**M. le vice-président:** La présidence en déduit qu'il n'y a pas actuellement consentement unanime.

Le groupe suivant comprend les motions n°s 25, 26 et 39. Le vote sur la motion n° 25 s'appliquera également aux motions n°s 26 et 39.

**Mme Marlene Catterall (Ottawa—Ouest)** propose:

Motion n° 25

Qu'on modifie le projet de loi C-21, à l'article 20, en retranchant la ligne 21, page 15, et en la remplaçant par ce qui suit:

«année, au titre des articles 24 à 26.1 et 116.1 ne».

**M. le vice-président:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. le vice-président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.